

PROCES VERBAL CONSEIL DU MARDI 15 OCTOBRE 2024

Présents : Messieurs Sébastien DOUAY– Yannick KAMPFER – Jean-Paul DERMIGNY — Joël HAPPE – Thierry DUPARCQ (arrivé à 18 H 25) — Jacques PINCHON — Jérémy JADOUL (parti à 19 H) — Jean-Baptiste GRU
Mesdames Laurence DECAYEUX— Caroline HENOCQ

Absents excusés : René CAILLEUX (pas de procuration donnée) — Gaëlle MILET : procuration donnée à Yannick KAMPFER — Méline DE ANDRADE : procuration donnée à C. HENOCQ - Adeline BORRUECO : procuration donnée à Joël HAPPE

Secrétaire de séance : Caroline HENOCQ

ORDRE DU JOUR :

- ↳ Approbation du compte rendu du 30 juillet 2024
- ↳ Terrain jeux aménagement : présentation du projet par l'entreprise retenue
- ↳ Logiciel cimetière : présentation
- ↳ Devenir de Romain (création de poste + modification tableau des emplois)
- ↳ PLUI : avis communal
- ↳ Adressage : création d'une rue à l'aérodrome
- ↳ Recensement : modification du coordonnateur + nomination des 2 agents recenseurs
- ↳ Abribus : surcoût imposé par département et région
- ↳ Point sur prévoyance
- ↳ Adhésion groupement de commandes « usages numériques du Syndicat mixte Somme Numérique »
- ↳ Passage de Dorine à 35 Heures
- ↳ ASEN : point sur le recours
- ↳ Point sur antenne relais

Approbation du compte rendu du 30 juillet 2024 :

Adopté

2 abstentions – 11 pour – 1 absence (M. CAILLEUX excusé)

Avec accord de l'Assemblée, les points abordés ne sont pas traités dans l'ordre

Logiciel cimetière :

Une base des concessions a été effectuée il y a plus de 10 ans sur logiciel. Cette dernière a été alimentée par la suite manuellement. Il n'est plus possible de récupérer les données informatiques le logiciel n'existant plus. Une réflexion commune s'est effectuée. Il ressort qu'il faut opter : pour une nouvelle informatisation des concessions avec la possibilité d'une alimentation par la suite et pour une visualisation (plan) de ces dernières par l'extérieur (famille, usagers et Pompes Funèbres. Compte tenu de ce constat l'Assemblée après délibération décide d'autoriser le Maire à acquérir le logiciel le plus approprié.

Résultat du vote : 13 pour dont 3 procurations – 1 absent (M. CAILLEUX excusé)

(Délibération 2024/26)

Devenir de Romain (création de poste + modification tableau des emplois) :

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois. L'Assemblée souhaitant pérenniser Romain dans le poste qu'il occupe, le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste d'Adjoint Technique à plein temps.

Résultat du vote : 13 pour dont 3 procurations – 1 absent (M. CAILLEUX excusé)

(Délibération 2024/27)

PLUI : avis communal :

La commune de Monchy-Lagache doit rendre avis sur le projet du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, arrêté par délibération du 04 juillet 2024.

Chaque membre a reçu les documents au préalable et a été invité à relever les éventuelles remarques à y formuler. Le Maire demande quel avis le conseil souhaite rendre. Les membres après délibération émettent un avis défavorable pour les motifs suivants :

« Ayant été affectés par des coulées de boue, la première en mai 2016, la deuxième en mai 2024, avec des dommages importants : 21 maisons touchées en 2016, 19 maisons touchées en 2024 et provoquant un énorme traumatisme chez les habitants concernés ainsi qu'une peur permanente dès que les pluies deviennent intenses. Ce sujet qui n'a pas été évoqué lors des consultations »

Il nous apparaît essentiel aujourd'hui que certaines règles s'appliquent dans les zones concernées où sont identifiés les versants à risques : limitation de la surface des parcelles d'une même culture, identifier les cultures à risques, présentation annuelle obligatoire des assolements en mairie. L'alternance des cultures d'hiver et de culture de printemps est impérative. Installation d'aménagements (haies, fascines, culture à fort pouvoir de retenue (miscanthus) judicieusement positionnées est plus que souhaitable.

C'est un équilibre raisonnable que nous devons mettre en place pour réduire au maximum ces risques et ainsi garder une cohésion entre les agriculteurs et les habitants du village.

Résultat du vote : 13 pour dont 3 procurations – 1 absent

(Délibération 2024/28)

Adressage : création d'une rue à l'aérodrome :

Cinq entreprises sont présentes sur le site et doivent avoir accès à la fibre. Il convient de créer une rue. Le Conseil après délibération décide de la nommer rue de l'aérodrome

Résultat du vote : 13 pour – dont 3 procurations – 1 absent

(Délibération 2024/29)

Départ de Jérémy JADOUL à 19 H

Terrain jeux aménagement : présentation du projet par l'entreprise retenue :

En vue de finaliser le projet bibliothèque médiathèque, RPC, Lotissement, crèche un groupe de travail composé d'élus a contacté M. SANGLARD Jonathan, Responsable Commercial de l'entreprise RENOV'SPORT spécialisée en aménagement espaces sportifs et ludiques afin qu'il présente à l'assemblée les différentes possibilités offertes pour créer une aire de jeux pour enfants, un parcours sportif et un city-stade (terrain multisports).

Ces propositions peuvent bénéficier de subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région Hauts de France et de l'Etat (uniquement pour les aires de jeux).

Après délibération, l'Assemblée décide de ne pas se positionner quant au projet présenté mais autorise le Maire à demander les subventions adéquates. Selon les montants qui pourront être impartis, elle se positionnera et décidera selon le reste à charge pour la commune la réalisation de tout ou partie du projet, de le différer.

Résultat du vote : 12 pour dont 3 procurations – 2 absents (M. CAILLEUX excusé et M. Jérémy JADOUL parti à 19 H)

(Délibérations 2024/30 – 2024/31- 2024-32)

Recensement : modification du coordonnateur + nomination des 2 agents recenseurs :

Mme Caroline HENOCQ Maire Adjointe avait été nommée Coordonnateur Communal pour l'enquête de recensement 2025.

Elle a soumis à l'Assemblée son souhait de ne plus occuper cette fonction et propose la candidature de Mme Sandra PETILLON Adjointe Administrative Principale qui a déjà accompli cette fonction antérieurement. Le Conseil décide d'accepter la nomination de Madame Sandra PETILLEON en qualité de coordonnateur communal pour le recensement 2025.

Résultat du Vote : 12 pour dont 3 procurations

Quatre candidatures sont parvenues en mairie pour les deux postes d'agents recenseurs.

Après concertation et délibération, le conseil décide de nommer :

Monsieur Philippe DOYEN : 10 pour – 1 contre – 1 abstention 2 absents (M. CAILLEUX excusé et M. Jérémy JADOUL parti à 19 H)

Monsieur Alexis JADOUL : 11 pour – 1 abstention 2 absents (M. CAILLEUX excusé et M. Jérémy JADOUL parti à 19 H)

(Délibération 2024/33)

Abribus : surcoût imposé par département et région :

Par délibération 2023/50 et 2024/03 le conseil avait autorisé le Maire à demander une subvention au conseil départemental au titre des amendes de police pour l'achat d'un abribus et pour des travaux de marquage. Après passage de la voirie départementale, des services de transports interurbains et scolaire région Hauts de France, des travaux complémentaires pour la sécurité sont à réaliser (décaissement + cailloux)

Après délibération, le Conseil décide d'autoriser le Maire :

à présenter un dossier de subvention au titre des amendes de police pour l'achat de l'abribus, les marquages (signalisation verticale et horizontale et pour le décaissement et les cailloux

(Délibération 2024/34)

à présenter un dossier de subvention à la région des Hauts de France pour l'aide à la signalisation et à la mise en sécurité des points d'arrêt.

(Délibération 2024/35)

Point sur prévoyance :

Une proposition de Groupama Paris Val de Loire concernant la prévoyance a retenu l'attention des membres du Conseil. 4 choix sont possibles. Les membres ont déjà rendu avis sur la participation de l'employeur qui sera de 50 % du montant de la dépense réelle par agent **selon l'option qui sera choisie**. Après délibération, le conseil décide de porter son choix sur le pack de conformité soit une cotisation de 1.96 %

(Délibération 2024/36)

Adhésion groupement de commandes « usages numériques du Syndicat mixte Somme Numérique » :

Pour la médiathèque du matériel d'impression est à envisager pour imprimer – copier et scanner. Après étude c'est la proposition de Somme Numérique qui répond le mieux en termes de rapport-qualité prix. Afin de pouvoir en bénéficier il faut adhérer au groupement de commande « usages numériques » coordonné par le Syndicat mixte Somme Numérique.

Après délibération, le Conseil

- décide d'autoriser le Maire à adhérer au groupement de commande « usages numériques »

coordonné par le Syndicat mixte Somme Numérique

(Délibération 2024/37)

- décide d'autoriser le Maire à passer commande d'un copieur- imprimante – scanner auprès de ce groupement

(Délibération 2024/38)

Passage de Dorine à 35 Heures :

Le Maire fait part de la saisine du CST qui est en cours afin d'augmenter le volume horaire hebdomadaire de Dorine.

ASEN : point sur le recours :

Le Conseil d'Etat donne raison à l'ASEN lors de son pourvoi.

Point sur antenne relais :

Orange a pris sa décision d'implanter et a confié la réalisation à FREE.

La séance est levée à 20 h 30

La Secrétaire de Séance
Caroline HENOCQ

Le Maire
Jacques PINCHON

